

-  
-

## **Procès verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024**

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Yves VILLE.

Secrétaire de la séance : Catherine MILLECAMPS

**Présents** : Yves VILLE, Stéphanie CHEVALIER, Mathieu DUMAS, Catherine MILLECAMPS, Hélé LAROCHE, Bruno LACAN, Arnaud MEUNIER

**Représentés** : Cécile DUPONCHELLE-BRULÉ représentée par Yves VILLE, Johnny LEBERT représenté par Bruno LACAN

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

- Nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2025
- Nomination du coordonnateur communal
- Demande d'acquisition d'une parcelle communale
- Situation du budget 2024 : décisions modificatives
- Travaux de voirie 2025
- Questions diverses

*Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron*

### **Délibération portant nomination du coordonnateur et de l'agent recenseur (N° DE\_021\_2024)**

Le Maire de Balaguier d'Olt rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2025 les opérations de recensement (du 16/01 au 15 février 2025)

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Mme Hélé Laroche comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- De fixer à 1 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité. Sophie Rigolle est recrutée comme agent recenseur.
- d'autoriser M. Le Maire à recruter, par contrat visé au 1° de l'article 3 I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'agent recenseur nécessaire pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération à l'indice brut et majoré minimum en vigueur au 1er février 2025, au prorata du nombre d'heures

effectuées.

Délibération : adoptée

### Demande d'acquisition d'une parcelle communale

Suite à la demande d'acquisition de Mme Mélodie Médal concernant la parcelle section A 471 d'une superficie de 10 785m<sup>2</sup>, au lieu-dit Puech de Gaudat, les élus souhaitent que M. le Maire rencontre M. Arnaud Fabre afin de l'informer sur cette éventuelle vente. La question sera débattue lors de la prochaine réunion de conseil.

### Vote de crédits supplémentaires - Décisions modificatives (N° DE\_022\_2024)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65568	Autres contributions	+70	
657358	Subv.fonct. autres groupements	-70	
65315	Formation	-1000	
6281	Concours divers (cotisation)	+1000	
6156	Maintenance	+800	
657358	Subv.fonct. autres groupements	-800	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

-

### Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron (N° DE\_023\_2024)

Sur la proposition du Maire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire (ou le Président) à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A l'unanimité le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Délibération : adoptée

### Travaux de voirie

Travaux de voirie prévus courant 2025. Suite aux intempéries du 17 octobre 2024, des travaux concernant un aqueduc sont nécessaires au lieu-dit Toumélou à Vernet le Bas.

Monsieur le maire s'occupe de demander un devis.

Le Grand-Figeac participera aux frais à hauteur de 50%.

### Questions diverses

- Une formation concernant le Plan Communal de Sauvegarde aura lieu à Balaguier le samedi 18/01/25, Bruno Lacan et Arnaud Meunier donnent leur accord pour participer à cette formation.
- PLUI Grand Figeac : L'enquête publique se déroulera du 16 décembre 2024 au 24 janvier 2025. Un tract sera distribué aux habitants pour information.
- Zone humide : le bureau d'étude se rendra sur le site le 21/01/25 afin de finaliser la pose des pontons.
- Courant janvier 2025 : plantation de 2 arbres correspondant s aux naissances 2024.
- Depuis début décembre un nouveau bureau a été composé au sein de l'association des parents d'élèves.
- Compostage collectif : le 7 novembre 2024 deux composteurs ont été installés sur la commune un à Vernet le Bas et un autre à Balaguier (La Planque). Cette opération a été financée par le Grand Figeac et le Syded du Lot.
- Voeux du Maire : dimanche 5/01/25 à 11h à la salle des fêtes. Les élus disponibles se retrouveront le samedi 4/01 à 9h pour préparer la cérémonie.

La séance est levée à 20h15

Yves VILLE  
Président de séance

Catherine MILLECAMPS  
Secrétaire de séance